

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La société AIME INC, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 840 958 011, et dont le siège social est sis 3 impasse de la Planchette, 75003 Paris.

Ci-après « AIME »,

Organise un jeu gratuit sans obligation d'achat valable du 13 au 20 mai 2024, accessible sur Internet depuis l'adresse suivante aime.co/fr/jeu-fete-des-meres (le « Site »), dont les modalités sont décrites dans le présent règlement (ci-après le « Règlement »).

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

Le Jeu est accessible à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, résidant en France (ci-après le « Participant »).

Le Jeu n'est pas ouvert aux membres du personnel (dirigeants, salariés, stagiaires, administrateurs et collaborateurs permanents et occasionnels salariés ou non) des Sociétés Organisatrices et de leur famille et conjoint.

AIME se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier des conditions de participation. Tout Participant ne remplissant pas les conditions ou refusant de les justifier sera exclu du Jeu et ne pourra en aucun cas bénéficier d'un lot.

ARTICLE 3 : PRINCIPE ET MODALITES DU JEU

Pour participer au Jeu, le Participant devra respecter les étapes suivantes :

- Remplir les conditions de la définition « Participant »
- Laisser un message vocal de moins de 30 secondes sur la plateforme videoask.com/fpwuwuj3e?hideplay ;
- Accepter sans réserve le Règlement en le consultant sur le site internet aime.co/fr/jeu-fete-des-meres ;
- Valider sa participation en cliquant sur « JE PARTICIPE »

En participant au Jeu, le Participant accepte que leur message vocal soit diffusé sur les réseaux sociaux de AIME (@aimeskincare) s'il est tiré au sort.

Le Participant a la possibilité de s'inscrire à la newsletter de AIME et NOS CHERS ENFANTS mais cette action ne constitue pas une condition de participation.

Toute participation incomplète au Jeu ou hors délai sera considérée comme nulle.

Sont prohibées les contributions au Jeu contenant notamment, et de façon non exhaustive, des propos :

- Portant atteinte à la dignité humaine ;
- A caractère sexuellement explicite ou suggestif, pornographique, érotiques ou pédophiles ;
- Faisant l'apologie des crimes d'atteintes volontaires à la vie, à l'intégrité de la personne et des agressions sexuelles définies par le livre II du code pénal (viol, attentat à la pudeur, outrage public, atteinte aux bonnes mœurs, harcèlement sexuel...);
- Faisant l'apologie des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou des crimes ou délits de quelque nature que ce soit ;
- A caractères discriminatoires, haineux ou violents à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur origine, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, véridique ou supposée à une ethnie, une nation, une race, une orientation sexuelle, une profession, une catégorie d'âge ou une religion déterminée ;
- A caractère diffamatoire, injurieux, calomnieux, raciste, xénophobe.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET DES LOTS

Pour ce Jeu, cinq (5) Participants seront tirés au sort par la Société Organisatrice (ci-après dénommés « les Gagnants »).

A partir du 21 mars 2024, les Gagnants seront sélectionnés et avertis de leur victoire par mail par le Service Client de AIME. Le lot sera envoyé par voie postale à l'adresse précisée par les Gagnants.

Les cinq (5) lots à remporter sont :

- 3 soins Glow Signature pour 2 personnes à réaliser au Glow Studio - 16 BD des Filles du Calvaire, Paris 75011 - d'une valeur de 130€ par soin et par personne.
- 2 livres à enregistrer de la marque Nos Chers Enfants (<https://noschersenfants.fr/>) d'une valeur de 185€ par livre

Les Participants ont la possibilité de choisir leur préférence parmi les lots proposés mais cela ne garantit pas que celui-ci lui sera attribué.

Les frais de déplacement jusqu'à Paris pour la réalisation des soins au Glow Studio et pour l'enregistrement des livres audios Nos Chers Enfants ne seront pas pris en charge par AIME mais par les Participants.

Les Lots offerts ne pourront faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, de reprise ou de commercialisation. Dans tous les cas où AIME se verrait dans l'incapacité de délivrer le Lots, aucun dédommagement ne sera alloué au Gagnant.

AIME ne saurait être tenu responsable dans le cas où le Gagnant ne pourrait être joint par mail dans les délais impartis pour une raison indépendante de sa volonté ou ne suivrait pas les instructions stipulées dans le Règlement.

Aux fins de remise des Lots, le Gagnant autorise les Sociétés Organisatrices à procéder à toutes vérifications concernant son identité ou son domicile.

ARTICLE 5 : MODIFICATION DU REGLEMENT ET RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

AIME se réserve la possibilité de modifier le présent Règlement en cas de besoin, de prendre toutes décisions qu'elles pourraient estimer utiles pour l'application et l'interprétation du Règlement, sous réserve d'en informer les Participants.

ARTICLE 6 : VIE PRIVEE - DONNEES PERSONNELLES

Conformément aux dispositions du Règlement n°2016/679 dit Règlement Général sur la Protection des Données, les données à caractère personnel recueillies par les Sociétés Organisatrices, ayant pour finalité la gestion des participations et la désignation du Gagnant, seront conservées pour une durée de 3 (trois) ans. Les Participants peuvent exercer leur droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition et d'effacement en contactant AIME à l'adresse suivante : hello@aime.co

Pour plus d'informations, les Participants sont libres de consulter la Politique de Confidentialité de AIME accessible sur la page internet à l'adresse suivante aime.co/fr/content/13-politique-de-confidentialite.

ARTICLE 7 : ACCES AU REGLEMENT

Le Règlement est accessible à l'adresse suivante : aime.co/fr/jeu-fete-des-meres

ARTICLE 8 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière de toutes les dispositions du présent Règlement par le Participant. En cas de problème relatif à l'interprétation des clauses du présent Règlement, ainsi que dans tous les cas de difficultés non prévues, le litige sera tranché par les Sociétés Organisatrices.

Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Tous les cas non prévus par le Règlement seront tranchés par AIME dont les décisions seront sans appel.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE

AIME ne saurait être tenu responsable en cas de dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant l'accès au Jeu ou son bon déroulement, notamment en cas d'éventuels actes de malveillance externe, d'interruptions, d'incident de réseau, d'incident technique, etc...

AIME ne saurait être tenu responsable en cas d'erreur dans les données qui seront communiquées par le Participant. Les Sociétés Organisatrices invitent notamment le Gagnant à bien vérifier que le numéro et l'adresse donnés sont corrects et à jour.

AIME ne pourra être recherchées concernant un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un joueur à ce jeu.

ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Tout différend né à l'occasion de ce Jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis au droit français et à la compétence du Tribunal judiciaire de Paris.